

CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

Enjoy Lausanne est une marque de la Société Coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL).

Le programme Enjoy Lausanne est ouvert à tous les commerçants, hôteliers, restaurateurs et prestataires de service de Lausanne ainsi qu'aux stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés.

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent accepter et répondre aux critères suivants :

1. Accepter les bons d'achat et la carte prépayée Enjoy Lausanne

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent impérativement accepter les bons d'achat et les cartes prépayées Enjoy Lausanne émis par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois.

Les cartes prépayées Enjoy Lausanne sont vendues avec 10% de bonus. Toutefois, la SCCL se réserve le droit de supprimer les 10% de bonus si les fonds annuels alloués, destinés à la prise en charge du bonus, sont épuisés.

2. Barème de remboursement des bons papiers Enjoy Lausanne

A partir du 1^{er} juillet 2021, les bons d'achat Enjoy Lausanne émis par la SCCL sont remboursés à hauteur de 98.5% de leur valeur nominale.

Les bons d'achat Enjoy Lausanne sont remboursés uniquement sur présentation de la carte de membre.

Afin de se faire rembourser les bons encaissés, les commerces partenaires doivent se rendre dans l'un des trois points d'échange suivants, aux horaires d'ouverture :

- Noz Chocolatier – Rue Marterey 11, 1005 Lausanne
[021 323 39 76](tel:0213233976) - anne-lise@noz-chocolatier.ch
- Vêtements Excelsior – Place Bel-Air 2, 1003 Lausanne
[021 312 36 32](tel:0213123632) - excelsior@bluewin.ch
- Pharmacie Geny – Rue du Petit-Chêne 9bis, 1003 Lausanne
[021 323 09 40](tel:0213230940) - info-service@pharmaciegeny.com

Les enseignes reçoivent leur remboursement, par virement bancaire, dans les 14 jours après la date d'échange.

3. Barème de remboursement des cartes prépayées Enjoy Lausanne

Les cartes prépayées Enjoy Lausanne sont soumises à différentes commissions en fonction du secteur d'activité de l'enseigne qui les encaisse.

Voici les différentes commissions en fonction du secteur d'activité et de la taille:

- Membres SCCL (seulement commerce de détail) : 1.5%
- Commerce de détail non-membre : 3%
- Commerce de services : 3%
- Restaurants – bars – clubs : 3%
- Hôtels – parkings – transport : 3%
- Culture – musées : à définir au cas par cas

Ces commissions sont justifiées par plusieurs frais engagés par Enjoy Lausanne :

- Frais bancaires
- Frais de contribution au bonus de 10%
- Frais administratifs et de communication
- Frais de maintenance et frais de l'utilisation d'une carte de prépayée.

Par souci d'équité, lorsqu'une enseigne partenaire dépasse les CHF 50'000.- encaissés via Enjoy Lausanne (bon d'achat et carte prépayée cumulés), le taux de commission passe automatiquement à 10%, soit la totalité du bonus offert aux clients. Cela signifie qu'au-delà de CHF 50'000 francs de chiffre d'affaires grâce à Enjoy Lausanne, l'enseigne prendra en charge la totalité des 10% de bonus offerts. Ce 10% est calculé sur le dépassement, mais en réalité, la commission effective payée est bien inférieure.

Exemple 1 :

Un commerce NON-membre encaisse un montant total de CHF 60'000.- grâce à Enjoy Lausanne sur une année. Sa commission est de 3% jusqu'à CHF 50'000.- encaissés puis passe à 10%.

Sur les CHF 60'000.- encaissés, l'enseigne aura payé une commission totale de 4.15%

Montant total encaissé via Enjoy Lausanne	Taux de commission
CHF 50'000.-	3%
CHF 10'000.-	10%

TOTAL ENCAISSE CHF 60'000.-

COMMISSION TOTALE = 4.17%

Exemple 2 :

Un commerce NON-membre de la SCCL encaisse un montant total de CHF 150'000.- grâce à Enjoy Lausanne sur une année.

Sa commission est de 3% jusqu'à CHF 50'000.- encaissés puis passe à 10%.

Sur les CHF 150'000.- encaissés, l'enseigne aura en réalité payée une commission totale de 7.67%

Montant total encaissé via Enjoy Lausanne	Taux de commission
CHF 50'000.-	3%
CHF 100'000.-	10%

TOTAL ENCAISSE CHF 150'000.-

COMMISSION TOTALE = 7.67%

Les commerces de la ville de Lausanne peuvent en tout temps demander à adhérer à la Société coopérative des commerçants lausannois (<https://www.commercants-lausannois.ch/devenez-membre>).

4. Informations relatives à l'enseigne

Enjoy Lausanne collecte des informations publiques et privées sur les enseignes partenaires.

Tout changement relatif à l'enseigne – p. ex. modification des horaires d'ouverture ou modification des coordonnées bancaires – doit être immédiatement communiqué au secrétariat de la SCCL.

Une mise à jour des informations publiques relatives aux enseignes Enjoy Lausanne sera faite au moins une fois par an.

5. Politique de confidentialité

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne sont traitées conformément à la législation suisse en vigueur.

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne servent notamment à l'enregistrement et au traitement des commandes, ainsi qu'à l'administration des comptes clients et des comptes des enseignes partenaires.

Les informations nécessaires à la bonne gestion de la plateforme www.enjoylausanne.ch feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion administrative et opérationnelle.

6. Communication liée à Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires autorisent la marque Enjoy Lausanne à utiliser les images et textes de leur enseigne pour la communication liée à Enjoy Lausanne.

7. Labellisation Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires Enjoy Lausanne s'engagent à apposer l'autocollant Enjoy Lausanne sur leur vitrine, ou dans un lieu autant visible que possible par rapport aux caractéristiques propres à l'enseigne.

L'autocollant Enjoy Lausanne permet aux enseignes d'affirmer leur appartenance à la communauté Enjoy Lausanne. Il permet également aux clients de savoir que l'enseigne accepte les bons d'achat et les cartes prépayées.

8. Eligibilité

Peuvent participer à Enjoy Lausanne les commerçants, hôteliers, restaurateurs, prestataires de service et d'activités culturelles établis en Ville de Lausanne ainsi que les stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés.

Le Conseil d'administration de la SCCL est compétent pour accepter ou radier une enseigne d'Enjoy Lausanne. La SCCL se réserve le droit de décider unilatéralement de l'acceptation ou la radiation d'une enseigne.

9. Désinscription

Les enseignes partenaires peuvent à tout moment se retirer d'Enjoy Lausanne.

Au moment de leur désinscription, les enseignes partenaires perdent automatiquement la possibilité d'encaisser et se faire échanger les bons d'achat et bons de réduction.

Les demandes de désinscription doivent parvenir par courrier postal au secrétariat de la SCCL ou bien par email à l'adresse suivante : rclerc@centrepatronal.ch

Toute enseigne bénéficiant illégitimement du programme Enjoy Lausanne, sous n'importe quelle forme, sera poursuivie en justice.

10. Frais d'inscription

Participer à la communauté Enjoy Lausanne est totalement gratuit.

Être présent sur la plateforme Enjoy Lausanne, sur le guide papier, ainsi que sur toute la communication digitale est totalement gratuit.

11. Droit applicable et for juridique

Les décisions prises sur la base des présentes conditions générales ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours.

La SCCL se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales.

Le for juridique se situe à Lausanne (Suisse).

12. Annexes

L'annexe aux conditions générales Enjoy Lausanne fait partie intégrante des conditions générales Enjoy Lausanne dans leur version du 01.11.2021